

PROFIL PROFESSIONNEL

Spécialiste RH option de spécialisation placement privé et location de services

<p>1</p>	<p>Domaine d'activités</p> <p>Groupes cibles, interlocuteurs, clients</p>	<p>Les spécialistes RH avec l'option placement privé et location de services travaillent dans des agences de placement du secteur privé ou dans la mise à disposition de main d'œuvre. Ils proposent aux entreprises et aux organisations de droit public des services permettant de mettre à disposition en temps voulu le capital humain nécessaire au succès de l'entreprise en répondant aux exigences qualitatives et quantitatives. Ils agissent à cet effet dans le cadre de la loi sur le service de l'emploi (LSE) et de la convention collective de travail de la branche du travail temporaire.</p> <p>Les interlocuteurs principaux sont les donneurs d'ordre, c'est-à-dire les entreprises à la recherche de personnel, leurs collaborateurs permanents et temporaires et les candidats à la recherche d'un emploi.</p> <p>En constituant et en maintenant à jour un réseau fiable de clients, les spécialistes RH contribuent de manière décisive au succès de l'entreprise.</p>
<p>2</p>	<p>Principales compétences opérationnelles</p> <p>Processus de travail, responsabilités</p>	<p>Les spécialistes RH aident leurs clients à obtenir les ressources humaines nécessaires en s'appuyant sur des contrats d'embauche fixes ou à durée limitée et sont responsables de la gestion des collaborateurs temporaires et de leur unité. Ils sont en mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de gagner, par une prospection ciblée et avec un flair prononcé pour la vente, des clients pour le propre réseau et d'entretenir celui-ci durablement par des mesures appropriées; ▪ de s'occuper de la gestion financière de leur unité; ▪ de conseiller les clients de manière compétente lors du recrutement de nouveaux collaborateurs suisses ou étrangers et de gérer de manière appropriée le processus de recrutement; ▪ de diriger les collaborateurs temporaires et permanents de manière professionnelle et de les conseiller par rapport aux questions touchant aux RH; ▪ de recenser les besoins de développement du personnel permanent et du personnel temporaire, de prendre les mesures appropriées et de les évaluer; ▪ d'analyser de manière systématique le profil et les compétences des demandeurs d'emploi et d'évaluer de manière objective leur aptitude au placement; ▪ de présenter rapidement et de manière professionnelle les demandeurs d'emploi aux employeurs pour des postes adaptés et d'obtenir une situation gagnant-gagnant pour les deux parties; ▪ d'analyser la situation du marché du travail, d'identifier des opportunités et des difficultés particulières et des tendances environnementales et d'apporter une aide compétente à la conclusion des contrats et à l'adaptation au poste; ▪ d'assumer leur activité de conseil selon une approche professionnelle et systématique; ▪ de structurer les informations et de les présenter de manière compréhensible.
<p>3</p>	<p>Exercice de la profession</p>	<p>Les spécialistes RH s'adaptent, au sein des divers secteurs et/ou groupes professionnels, à des clients, aux structures d'organisation, aux cultures et</p>

	Autonomie, créativité / innovation, environnement de travail, conditions de travail	aux besoins les plus divers. Ils identifient leurs exigences de manière autonome et les associent aux attentes des demandeurs d'emploi et des candidats potentiels entrant en ligne de compte. Pour s'assurer du succès durable de l'entreprise, ils entretiennent un réseau relationnel actif et personnel avec les clients, les employeurs potentiels ainsi qu'avec les collaborateurs permanents ou temporaires et les candidats potentiels. Ils font preuve de créativité dans la recherche de solutions pour couvrir les besoins de leurs clients.
4	Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture (Durabilité)	Dans le cadre d'une gestion durable des ressources, les spécialistes RH jouent un rôle important dans l'efficacité et la création de valeur des entreprises, notamment durant les périodes de pénurie de personnel. En cas de difficultés économiques, ils aident à replacer les personnes licenciées sur le marché du travail et contribuent au bon fonctionnement de ce dernier. Ils peuvent prendre en charge une partie des tâches de la fonction RH des entreprises et des organisations de droit public et contribuer à une disponibilité flexible du capital humain.